

### *Liste des biodéchets déconditionnés acceptés :*

- Les déchets de préparation et les restes de repas,
- Les fruits et légumes
- Tous les déchets de fromagerie
- Tous les produits de boulangerie, viennoiserie et pâtisserie contenant du beurre, du lait ou des oeufs,
- Tous les produits laitiers (yaourts, fromages, crèmes desserts ...),
- Les coquilles d'oeuf et les oeufs retirés de la vente,
- Les salaisons et les produits de saurisserie,
- Les viandes,
- Les poissons et les produits de la mer,
- Le miel,
- Les déchets de brasserie
- Les déchets de céréales
- Le marc de café

### *Les biodéchets non acceptés:*

- Déchets verts : taille des haies, déchets de fleuristes, gros déchets de taille et d'élagage destinés à la valorisation énergétique
- Déchets d'origine animale avec un risque sanitaire SPA (Sous-Produits animaux) de catégories 1 et 2
- Boues d'épuration,
- Déchets de la transformation du bois
- Déchets d'animalerie,
- Déchets d'abattoirs

### *Les indésirables :*

- **Viande avec des os, coquilles et coquillages (huitre, moule,...)**
- **Emballages plastiques, aluminium, ferreux,...**
- **Verre**
- **Sacs plastiques, biodégradables**
- **Vaisselle compostable**